



15ème législature

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Question N° : 7100 | De M. Michel Fanget (Mouvement Démocrate et apparentés - Puy-de-Dôme) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères | | Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères |
| Rubrique > politique extérieure | Tête d'analyse > Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme | Analyse > Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. |
| Question publiée au JO le : 03/04/2018 Réponse publiée au JO le : 28/08/2018 page : 7617 | | |

Texte de la question

M. Michel Fanget attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'engagement de la France pour la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui aura lieu en 2019. Au lendemain du succès de la conférence de reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) à Dakar, il appartient désormais à la France de renouveler son leadership dans le domaine de la santé mondiale, priorité affichée du Président de la République aux côtés du climat, de l'éducation, de l'égalité des genres et de la stabilité des États. Depuis sa création, le Fonds mondial a permis de sauver 22 millions de vies. Membre fondateur du Fonds et deuxième contributrice financière historique, avec un engagement annuel de 360 millions d'euros par an sur la période 2017-2019, la France peut se féliciter de jouer un rôle moteur au sein de cet organisme. Il convient désormais de mettre en lumière cet engagement financier en endossant le rôle d'hôte de la conférence de reconstitution de ses ressources pour la période 2020-2022, se déroulant en 2019. La France - qui dispose pourtant d'une légitimité politique, d'une expertise technique et d'une excellence scientifique internationalement reconnue en santé mondiale, doublés d'un engagement financier considérable dans le domaine - n'a encore jamais accueilli la conférence de reconstitution, qui s'est tenue les années précédentes au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Il s'agit donc de saisir cette opportunité unique de mobiliser l'ensemble des acteurs sur la lutte contre les grandes pandémies, en attirant de nouveaux bailleurs internationaux afin d'atteindre la cible fixée dans le cadre des Objectifs du développement durable : l'éradication du sida, de la tuberculose et du paludisme d'ici à 2030. Ainsi, il lui demande si la France va accueillir la sixième conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial en 2019.

Texte de la réponse

La santé est effectivement l'une des priorités actuelles pour la France, ainsi que l'a affirmé le Chef de l'Etat. Au sein de ce secteur, la part multilatérale représente près des trois quarts de notre aide publique au développement en santé. L'engagement politique et financier de la France au sein des fonds multilatéraux, et en premier lieu le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, y est prépondérant. La France a joué un rôle central dans la genèse puis la création en 2002 du Fonds mondial, et avec plus de 4,8 milliards de dollars de versements cumulés, elle en est le deuxième contributeur après les Etats-Unis. Les résultats obtenus illustrent en effet la très grande efficacité de cette institution, mais les obstacles restent immenses pour atteindre les cibles liées aux Objectifs de développement durable, devant les risques potentiels de résurgence ou d'extension de ces pandémies, notamment au sein de populations isolées ou difficiles à atteindre. C'est pourquoi la France défend à la fois le



renforcement des capacités d'action du Fonds mondial au plus près des besoins des pays, en liaison avec les acteurs étatiques comme avec la société civile, et la préservation ou la hausse de ses moyens financiers. Cela nécessite, au-delà de l'engagement historique des bailleurs les plus importants (85 % des contributions émanent de pays du G7), d'élargir la base des donateurs et d'impliquer ainsi de nouveaux acteurs dans la lutte contre les pandémies. En outre, la France accueillera, pour la première fois, la conférence de reconstitution du Fonds mondial à l'automne 2019. Celle-ci vise à mobiliser les financements pour la période 2020-2022. Le choix d'accueillir cette conférence répond à deux enjeux principaux : - la volonté de maintenir la mobilisation politique et financière de la France face aux trois épidémies pour faire face aux défis qui restent immenses ; - l'objectif de confirmer et de renforcer le rôle moteur tant politique que financier de la France, qui a joué un rôle clé depuis la création du Fonds mondial dans la lutte contre les grandes pandémies. L'accueil de la conférence permet de valoriser la cohérence de l'action de la France dans le domaine de la santé mondiale et est l'occasion de promouvoir l'approche française par les droits, qui s'attache à mettre la promotion et la protection des droits humains et de l'égalité de genre au cœur de l'action du Fonds mondial.